



Extrait du registre des décisions

Bureau du 28 mars 2019

n° 041-19

Objet : RS - Attribution du marché relatif à la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin

- date de convocation le 22 mars 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Benoît Perrotton à Jean-Maurice Venturini - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 14

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Daniel Grosjean - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 28 mars 2019

délibération n° 041-19

objet **RS - Attribution du marché relatif à la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau du 21 février 2019 a approuvé le lancement de la consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la convention de projet pour l'écoquartier de Villeneuve. Un avenant à la convention de cofinancement sera établi pour la répartition des paiements entre la commune de Cognin et Grand Chambéry.

En 2013, une première phase de marchés de travaux a été lancée par décision n° 061-13 du Bureau du 11 avril 2013 pour les quatre premiers lots : terrassement, ouvrage de franchissement de l'Hyères, déboisement et réseaux humides

En lien avec les livraisons de logements et dans la continuité des travaux de requalification de la rue de la Forêt, les aménagements de surface, la mise en œuvre des réseaux secs (télécommunications et électricité), les équipements d'éclairage public et les aménagements paysagers doivent à présent être réalisés sur la ZAC du Coteau.

Les aménagements prévus sont les suivants :

- mise en œuvre des réseaux de télécommunications et électriques pour desservir les logements,
- mise en œuvre du génie civil et des équipements d'éclairage,
- réalisation de la place d'entrée de la ZAC du Coteau,
- réalisation de l'ensemble des voiries principales et des voiries secondaires,
- réalisation des cheminements piétons et des aménagements cyclables,
- réalisation des noues et des ouvrages permettant la collecte des eaux pluviales,
- réalisation des aménagements paysagers.

Pour réaliser ces aménagements, les travaux sont allotés en quatre lots :

- lot n° 5 : réseaux secs et éclairage public,
- lot n° 6 : voirie,
- lot n° 7 : revêtement de sol béton et mobilier urbain,
- Lot n° 8 : paysage.

Chaque lot comprend une tranche ferme et trois tranches optionnelles.

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme d'appel d'offres ouvert pour les lots 5 et 6 et sous la forme de marchés à procédure adaptée pour les lots 7 et 8.

En application des critères de jugement définis dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres, réunie le 14 mars 2019, a retenu les entreprises suivantes :

- lot n° 5 : l'entreprise Sobeca pour un montant de 422 030,86 € HT,
- lot n° 7 : l'entreprise Gonthier pour un montant de 361 523,00 € HT.

Faute d'offre financièrement acceptable, le lot n° 6 a été déclaré infructueux. Conformément à l'article 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une nouvelle consultation sous forme de procédure concurrentielle avec négociation a été lancée.

Le lot n°8 étant toujours en phase de négociation, il sera attribué lors d'une prochaine commission d'appel d'offres et d'un prochain Bureau.

Il est proposé d'approuver l'attribution des marchés conformément à l'avis donné par la commission d'appel d'offres.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018, déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'avis favorable de la commission d'appels d'offres du 14 mars 2019,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le marché de travaux (lot n° 5) relatif aux réseaux secs et à l'éclairage public avec l'entreprise Sobeca pour un montant de 422 030,86 € HT,

Article 2 : **approuve** le marché de travaux (lot n° 7) relatif au revêtement de sol béton et au mobilier urbain avec l'entreprise Gonthier pour un montant de 361 523,00 € HT,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les marchés à venir et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 041-19

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché relatif à la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 28 mars 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190328-lmc1H21923H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21923H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2019

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2019